



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	03	11 .12	25
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
5 décembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de commune, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 05/12/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIT Florence, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BERTHIER Patrick pouvoir donné à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à AUBRY Michel, HONERCHICK Romain pouvoir donné à MAITRE Pierre-Frédéric, LEGER Walter pouvoir donné à NICOLO Denis, MARY Pierre pouvoir donné à GAGNANT Thomas, PETIOT Claude pouvoir donné à PETIT Florence, VERVERSCH Karine pouvoir donné à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DEREPAIS Martine, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HUGUET Patrick, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, PIOT Bernard, VAN-RYSEGHEM Isabelle, YOT Olivier, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur HACKEL Claude

Membres présents.....29
Absents ayant donné mandat de procuration.....7
Absents.....14
Votants.....36

3) SPL IMMOBILIERE SUD CHAMPAGNE- APPROBATION PRINCIPE AUGMENTATION PARTICIPATION

Pour : 26	Contre : 1	Abstention : 9	Non participant : 0
	PETIOT Claude	BERTHIER Patrick, GERARD Valérie, LEGER Walter, MARY Patrick, NICOLO Denis, PETIT Florence, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RIGOLLOT Marie-Noëlle	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Vu la délibération n°03 du 28 septembre 2023, précisant l'intention de créer une société publique locale en s'associant avec la Région Grand Est et des EPCI aubois et d'y affecter une contribution égale pour la Communauté de communes à 8.5 € par habitant par an soit un apport en capital total de 462 782.50 € sur 5 ans.

Vu la délibération n°09 du 18 juin 2024 approuvant la création de la SPL Immobilière Sud Champagne, la répartition du capital entre les 6 actionnaires et arrêtant le montant de la capitalisation à 1 822 400 € ventilé comme suit :

Actionnaires	Apport en capital	% d'apport au capital
CC des Lacs de Champagne	18 400 € = 184 actions	1,01 %
CC de la Région de Bar-sur-Aube	92 500 € = 925 actions	5,08 %
CC du Pays d'Othe	23 200 € = 232 actions	1,27 %
CC des Portes de Romilly-sur-Seine	185 900 € = 1859 actions	10,20 %
CA Troyes Champagne Métropole	864 500 € = 8645 actions	47,44 %
Région Grand Est	637 900 € = 6379 actions	35,00 %
TOTAL	1 822 400 € = 18 224 actions	100,00 %

L'article 9 des statuts de la SPL approuvés le 20 juin 2024 prévoit une augmentation du capital par émission de nouvelles actions au prix de 100€ l'unité.

Suivant les grands principes ayant prévalu à la création de la SPL, il est proposé, suivant l'orientation du conseil d'administration tenu le 16 septembre 2025, d'initier la procédure de capitalisation sur la base du tableau ci-après :

Actionnaires	Capital 2024	Augmentation	Capital cible
CC des Lacs de Champagne	18 400 €	73 600 €	92 000 €
CC de la Région de Bar-sur-Aube	92 500 €	370 000 €	462 500 €
CC du Pays d'Othe	23 200 €	138 800 €	162 000 €
CC des Portes de Romilly-sur-Seine	185 900 €	743 600 €	929 500 €
CA Troyes Champagne Métropole	864 500 €	3 458 000 €	4 322 500 €
Région Grand Est	637 900 €	2 551 600 €	3 189 500 €
TOTAL	1 822 400 €	7 335 600 €	9 158 000 €

Considérant les articles 10.2 et 10.3 des statuts, il est envisagé une libération progressive des actions conformément à l'échéancier suivant :

LIBERATION PROGRESSIVE DE LA VALEUR DES ACTIONS				
	2025	2026	2027	2028
CC du Pays d'Othe	0,00 €	69 400,00 €	34 700,00 €	34 700,00 €
CC des Lacs de Champagne	0,00 €	36 800,00 €	18 400,00 €	18 400,00 €
CC de la Région de Bar-sur-Aube	0,00 €	185 000,00 €	92 500,00 €	92 500,00 €
CC des Portes de Romilly-sur-Seine	0,00 €	371 800,00 €	185 900,00 €	185 900,00 €
CA Troyes Champagne Métropole	0,00 €	1 729 000,00 €	864 500,00 €	864 500,00 €
REGION	0,00 €	850 534,00 €	850 533,00 €	850 533,00 €
MONTANT LIBERE ANNUELLEMENT	0,00 €	3 242 534,00 €	2 046 533,00 €	2 046 533,00 €
EVOLUTION PROJETEE DU CAPITAL	1 822 400,00 €	5 064 934,00 €	7 111 467,00 €	9 158 000,00 €

La libération progressive des actions correspond à la réalité de la montée en puissance attendu de la SPL sur les années à venir avec une première opération invitée sur le territoire de la CC du Pays d'Othe.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à la majorité de 26 voix POUR, 1 voix CONTRE (PETIOT Claude) et 9 ABSTENTIONS (BERTHIER Patrick, GERARD Valérie, LEGER Walter, MARY Patrick, NICOLO Denis, PETIT Florence, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RIGOLLOT Marie-Noëlle) :

- **APPROUVE** le principe d'augmentation de la participation de la CC de la Région de Bar-sur-Aube au capital de la Société Publique Locale Immobilière Sud Champagne à hauteur de 370 000 €
- **AUTORISE** les représentants de la collectivité au sein des instances de la SPL à voter en faveur de l'augmentation de capital envisagé.
- **PREND ACTE** de la libération progressive des actions telle que présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

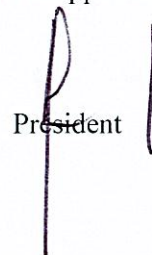
Secrétaire de séance,



Monsieur HACKEL Claude

Pour extrait conforme,
Affiché le 12 décembre 2025

Philippe BORDE,



Président

